



Malgré l'annonce que nous avons faite, en préambule de notre édition de février, il nous a paru important de revenir sur les phénomènes climatiques que nous avons connus au cours des deux premiers mois de l'année; c'est du jamais vu, mais, malheureusement il faut s'attendre à ce que cela se répète et que les tempêtes soient, désormais, plus violentes. Cette édition nous permettra aussi de partager avec vous des informations complémentaires à connaître en cette fin de mandature.

TEMPÊTES À LAURE, ... LE POINT.

Pour la deuxième fois en moins d'un mois, les habitants de l'Aude et des Pyrénées Orientales, avec ceux du Minervois, ont eu à subir des aléas climatiques forts, dus à la tempête Harry. Dans les Échos du mois de février, nous relations les très fortes pluies qui avaient impacté le territoire de notre commune et la mobilisation de la municipalité dans la nuit du 17 au 18 janvier. Ces pluies et celles qui ont suivi, heureusement de moindre ampleur ont laissé des sols détrempés, rendant difficiles les interventions des services d'Enedis. Au mois de février, c'était au tour de la tempête Nils venue de la Méditerranée, de traverser le sud de la France, jusque sur la façade atlantique, faisant passer l'Aude et les P.O. en alerte rouge. Un arrêté préfectoral, portant réglementation temporaire de fermeture de tous les services publics, d'enseignement, d'accueil des mineurs et d'interdiction des transports associés était largement relayé par la mairie. La municipalité de Laure-Minervois, ses agents et les services de secours se sont joints aussitôt aux autorités, (préfecture, agglo...) et Enedis. Monsieur le Maire et ses adjoints ont mis en place, aussitôt, comme au mois de janvier, les mesures qui s'imposaient. Même si, heureusement, la tempête a relativement épargné la commune de Laure, le Plan Communal de Sauvegarde a été mis en place, sans être activé.

Comme en témoigne la main courante tenue tout au long de la mobilisation (rapport GECOS), les actions suivantes ont été successivement mises en place, à partir des recommandations des services de PREDICT (Météo France) du 10 février, à 15h35, et du 11 à 13h13 :

le 11 février, dès 16h54, les Services Techniques (ST) se sont mobilisés, préparant les groupes électrogènes, les tronçonneuses et les élingues (leur responsable s'est d'ailleurs organisé pour passer la nuit à la caserne des pompiers).

Une Permanence a été mise en place au standard de la mairie avec mise à disposition d'un numéro personnel de portable, en cas d'urgence, vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

À 17h, fermeture par les ST de l'accès au Russol, puis, jusqu'à 17h08, fermeture de l'accès au boulodrome, de l'accès au stade, de l'accès au chemin des Capitelles, de l'accès au Lac, de l'accès à la passerelle du Lac. À 17h26, les recommandations ont été faites à domicile aux propriétaires d'animaux (chevaux).

Durant la nuit, à 23h, 2h, 4h et 6h45, des reconnaissances d'accès ont été effectuées aux domaines, dans les hameaux et au centre du village.

Dans la journée du 12, poursuite des actions, avec, par exemple, la mise à disposition, à 8h30, d'un groupe électrogène pour la boucherie; au fil des heures, jusque dans l'après-midi, des interventions se sont succédé, après chaque reconnaissance des ST (arbres tombés près d'une habitation, câble à haute tension au sol, dans l'eau).

Les techniciens d'Enedis, prévenus par le responsable des services techniques n'ont, évidemment, pas pu intervenir pendant l'alerte rouge; les administrés qui en avaient fait la demande ont été prévenus immédiatement par la mairie. La cellule de crise est restée à l'écoute des administrés en effectuant des reconnaissances complémentaires dans les écarts

(Tinal d'Abrens, Prat-Majou, Fontanille, Métairies neuve).





Dans la matinée du 13, alors que le risque avait cessé, des mesures ont été prises pour remédier à la panne de courant toujours en cours, ici où là (mise à disposition de la salle du Conseil pour permettre aux administrés de charger leurs appareils électriques, de boire un café, etc.).

Par mesure de précaution, la route de Peyriac a été fermée, à la suite d'un affaissement de la chaussée.

Un groupe électrogène a été mis à disposition dans deux domaines, toujours en panne de courant.

Une communication a été assurée sur les réseaux sociaux, sur panneau Pocket et sur le site de la mairie.

S'agissant de Panneau Pocket, nous vous invitons à consulter l'information du 17 février, émanant de la Préfecture.



Dimanche matin, une tournée de nos élus sur le territoire était organisée pour faire un état des lieux des dégâts, et recenser les personnes encore privées d'électricité, ceci afin d'alerter la cellule de crise de la Préfecture.

Cette immersion dans le Plan Communal de Sauvegarde, avec l'énumération des actions menées, montre la nécessité de pouvoir anticiper et témoigne du fait qu'il est indispensable de maîtriser cet outil qui contribue à assurer la sécurité des administrés.

Pour compléter notre information, un mot sur la tempête Pédro qui a peu impacté la commune de Laure, en dépit des pointes de vents à 117 km/h relevées à Lézignan-Corbières, mais a engendré une rafale de vent très violente, fatale pour un arbre de taille imposante qui s'est abattue sur l'avenue Ponthus de la Gardie, comme en témoignent les photos.

À la demande de la Commune, les sapeurs-pompiers du centre de Laure, commandés par le capitaine Vaissière, sont intervenus très rapidement, avec l'aide des services techniques pour dégager et nettoyer la chaussée.

Pluies concentrées sur des temps plus courts, vents tempétueux plus violents, Météo France rappelle que, du réchauffement climatique, résulte des hivers plus humides comme on l'observe en 2026, laissant entrevoir de nouvelles années arrosées et des crues bien plus fréquentes.

Il y a là matière à réflexion pour nous inviter à adapter nos comportements et à faire évoluer les politiques à mener par la collectivité.



Tout ces aléas climatiques que nous venons d'évoquer et ceux de la fin d'année 2025 sont autant de contretemps qui n'ont pas permis à la municipalité de terminer les travaux programmés, avant la fin de la mandature. C'est ce que disait Monsieur le Maire, lors de la cérémonie des vœux, quand il appelait la future municipalité qui sortira des urnes à poursuivre les dossiers en cours. Pour compléter l'information du lecteur, il précise qu'il restera à réaliser environ 400000 € de travaux, entièrement financés par des subventions de nos partenaires, pour 240813 €, (État, Département, Agglo) et de l'autofinancement. Il s'agit, pour mémoire, des pistes forestières et des bâches à incendie, pour 31000 €, du PLU, pour 34780 €, de la Maison Escande, pour 292786 €, de l'acquisition de mobilier, pour 16184 € et de l'éclairage public, pour 17400 €. À ces travaux, il convient d'ajouter les travaux de voirie, pour 236 000 €, exécutés par le SIC (Syndicat Intercommunal de Cylindrage) qui devraient se terminer d'ici le 15 Mars 2026.



CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ

Monsieur le Maire avait invité à la Mairie les jeunes gens de la commune qui ont eu récemment 18 ans et qui figurent sur les listes électorales. Il a rappelé à ceux qui ont pu venir (accompagnés par leur parents pour la plupart) les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et du système politique. Le droit de vote a été établi en France dès la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, mais il a fallu attendre l'ordonnance du 21 avril 1944, signée par le Général de Gaulle, pour qu'il soit reconnu aux femmes, après plus d'un siècle et demi d'alternance entre suffrage censitaire et suffrage universel masculin.

C'est dire toute l'importance qu'il y a de faire sien ce droit et de l'exercer à chaque élection. Émile RAGGINI a remis ensuite à chacun le Livret du Citoyen qui explicite ce que la majorité lui confère, les droits, mais aussi les devoirs. À chaque titulaire, désormais informé, d'exercer sa citoyenneté. Après avoir reçu son Livret, chacun a pris possession de sa carte d'électeur. Pour clôturer la cérémonie et après la photo de l'ensemble des participants, la Municipalité a convié l'assemblée à partager le verre de l'amitié.



DERNIÈRE MINUTE.

L'ultime Conseil Municipal de cette mandature, avant le prochain scrutin du 15 mars 2026, a eu lieu ce lundi 2 mars 2026. La municipalité a tenu à vous communiquer les résultats définitifs de l'exercice 2025.

- Excédent de fonctionnement 2025:	193 236 €
- Excédent cumulé:	360 054 €
- Affectation du résultat,	
Autofinancement:	267 186 €
Excédent reporté:	92 868 €
- Capacité d'autofinancement nette:	104 066 €
- Encours de la dette :	460 092 €



Comme Monsieur le Maire l'avait indiqué lors des vœux à la population, l'annuité de la dette 2026 diminue de 13000 €; cette baisse se poursuivra les années suivantes, améliorant par voie de conséquence, la capacité de la Commune à investir.

DERNIÈRE INFORMATION.

Nous relayons le message de la Préfecture qui nous fait savoir que la commune de Laure est désormais classée en état de catastrophe naturelle, avec 51 autres communes du département (parution au Journal Officiel du 27 février). L'information qui était parue sur Panneau Pocket, en date du 17 février, n'est donc plus d'actualité.